



## PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

PRÉFECTURE  
CABINET DU PRÉFET  
DIRECTION DES SÉCURITÉS  
BUREAU DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ET DES POLICES ADMINISTRATIVES

Pau, le 5 FEV. 2019

Affaire suivie par : Aurore DELHOM  
Tél. : 05.59.98.24.06

courriel : [aurore.delhom@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:aurore.delhom@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

### Objet : Plan départemental d'actions de sécurité routière 2019 – Appel à projets

En 2018, 25 personnes ont été tuées dans un accident de la route dans département des Pyrénées-Atlantiques. Ce chiffre, même s'il est en baisse en comparaison avec 2017 qui comptabilisait 41 tués, n'en demeure pas moins inacceptable.

À ce titre, la sécurité routière doit demeurer une priorité de nos politiques publiques. L'implication de chacun doit être maximale, afin de lutter encore plus efficacement contre l'insécurité routière sur les routes du département.

Le plan départemental d'actions de sécurité routière mobilise chaque année l'action des porteurs de projets qui s'inscrivent dans la lutte contre l'insécurité routière.

#### 1. Priorités d'actions du Plan départemental d'actions de sécurité routière

Pourront être soutenus les projets d'actions entrant dans le cadre des enjeux définis par le Document Général d'Orientations 2018-2022 :

#### Les enjeux du DGO 2018-2022 pour les Pyrénées-Atlantiques

<b>1/ Enjeux impératifs</b>	<b>2/ Enjeux facultatifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ le risque routier professionnel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ le partage de la route (permettant d'associer le Conseil départemental et les communes)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ les addictions : alcool et stupéfiants</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ les deux-roues motorisés</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ les jeunes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ l'harmonisation des vitesses</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ les seniors</li></ul>	

#### 2. Dépôt des candidatures

Vous pouvez transmettre les projets de sécurité routière que vous souhaitez voir figurer au Plan départemental d'actions de sécurité routière 2019, que vous sollicitiez ou non une aide financière.

Si vous sollicitez une aide financière, vous trouverez en annexe une aide pour compléter le document cerfa et réunir l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à la constitution de votre dossier de demande de subvention.

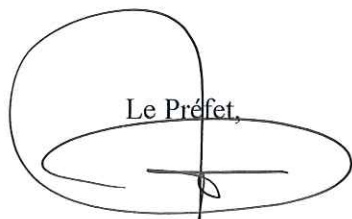
Les demandes de subvention sont à adresser **avant le 15 mars 2019**, délai de rigueur, à l'adresse suivante : [pref-securite-routiere@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-securite-routiere@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Les dossiers proposés devront obligatoirement comprendre : le dossier cerfa n°12156\*05 de demande de subvention (accessible en téléchargement cf annexe), le bilan des actions réalisées en 2018 le cas échéant, la fiche descriptive d'action locale ainsi que l'intégralité des pièces justificatives demandées.

### **3. Instruction des dossiers**

Seules les demandes de subvention remplissant les conditions requises seront étudiées. Une fois validées, les décisions de subvention seront notifiées à chaque porteur de projet par chaque organisme financeur : le Conseil Départemental ou l'État. En cas de co-financement, chaque organisme financeur notifie à hauteur de sa participation financière.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous voudrez bien vous adresser à Mme Aurore DELHOM, coordinatrice sécurité routière : Téléphone : 05 59 98 24 06  
Courriel : [aurore.delhom@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:aurore.delhom@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Le Préfet,  
  
Gilbert PAYET

Le Président du Conseil Départemental,  
  
Jean-Jacques LASSERRE